



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

**VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE**

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point de l'ordre du jour : 11.1 : Intégration des espèces envahissantes et de la biodiversité

*(Document présenté par la Nouvelle-Calédonie en association avec le PROE)*

République Française



## Document d'information



## Objet du document

1. Informer les Membres des risques pour les modes de subsistance et les écosystèmes liés aux espèces allogènes envahissantes et de leurs interactions prévues avec le changement climatique ; solliciter un soutien politique accru à la lutte contre les espèces envahissantes ; et solliciter l'approbation de la Conférence concernant la mise en œuvre par le Secrétariat d'un programme de sensibilisation du public à la biodiversité et à la santé des écosystèmes dans le but de renforcer le soutien à une meilleure gestion des menaces, y compris des espèces envahissantes et du changement climatique.

## Le problème

2. Les espèces allogènes envahissantes ont d'importants impacts sur le développement économique, la santé, l'agriculture, le tourisme et le commerce. Le coût total de ces impacts à l'échelle mondiale est estimé à 1,4 milliard de dollars par an, soit 5 % de l'économie mondiale<sup>1</sup>.

3. Les espèces envahissantes sont aussi fortement responsables du déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale<sup>2</sup>. Les îles ne couvrent que 5 % de la surface terrestre mais abritent près de 20 % de toutes les espèces terrestres connues et près de la moitié de toutes les espèces menacées. Les écosystèmes insulaires sont particulièrement fragiles et vulnérables aux espèces envahissantes. Plus de 70 % des extinctions d'espèces terrestres du monde se sont produites sur des îles et la majorité d'entre elles était due à des espèces envahissantes.

4. Les îles sont également gravement menacées par le changement climatique, qui aura des incidences complexes sur les invasions biologiques et autres processus<sup>3</sup>. L'élévation du niveau de la mer et la modification des régimes pluviométriques menacent les modes de subsistance et les écosystèmes et entravent les efforts de conservation. La biodiversité représente un atout dans la lutte contre le changement climatique, par le biais de mesures écosystémiques d'atténuation et d'adaptation<sup>4</sup>. Qui plus est, tout indique que des écosystèmes sains sont plus résistants aux impacts du changement climatique et contribuent ainsi à la protection des communautés insulaires<sup>5</sup>. La lutte contre les espèces envahissantes représente une forme efficace d'adaptation écosystémique au changement climatique.

---

<sup>1</sup> Pimentel et al, 2001. Economic and environmental threats of alien plant, animal, and microbe invasions. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 84: 1-20

<sup>2</sup> Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005. *Écosystèmes et bien-être humain: Synthèse*. Island Press.

<sup>3</sup> Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009. Liens entre la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques : Rapport du deuxième Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques. Série technique n° 41.

<sup>4</sup> Banque mondiale, 2009. Des choix pragmatiques face à une vérité qui dérange : Approches écosystémiques pour faire face au changement climatique

<sup>5</sup> N. Dudley et al. (eds.), 2010. *Natural Solutions: Protected areas helping people cope with climate change*, UICN-WCPA, TNC, PNUD, WCS, Banque mondiale et WWF.



5. Lors de l'atelier « Helping Islands Adapt », organisé à Auckland en avril 2010, les débats du groupe océanien (qui comprenait des représentants des Fidji, des Îles Salomon, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de plusieurs organisations internationales et régionales) ont conclu que le manque de soutien politique est le principal obstacle à un investissement approprié dans la gestion des impacts des espèces envahissantes et tient à la faible importance accordée à la biodiversité par la société moderne et à une mauvaise compréhension de l'ampleur de ces impacts sur les économies, les moyens de subsistance et l'environnement.

### Solutions

6. Le groupe océanien susmentionné a estimé que ce problème de fond pouvait être résolu grâce à :

- i) une intervention directe au niveau politique (dans le cadre de la présente conférence par exemple),
- ii) l'élaboration d'une stratégie et d'un programme régionaux de marketing social pour que le public saisisse mieux l'importance de la biodiversité et de la santé des écosystèmes, et les menaces auxquelles ils sont exposés, y compris les espèces envahissantes et le changement climatique, tout en mettant l'accent sur l'éducation à l'environnement (« inspiration écologique ») des plus jeunes, de sorte à modifier les valeurs de la société et à contribuer à rétablir le respect traditionnel océanien pour les écosystèmes naturels.

### Recommandation

7. La Conférence est invitée à :

- **réaffirmer** l'importance de la santé des écosystèmes pour aider les îles océaniques à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter ;
- **réaffirmer** que les espèces envahissantes représentent une menace grave pour les modes de subsistance et les écosystèmes ;
- **appuyer pleinement** le Secrétariat dans la recherche de ressources propres à contrer la menace posée par les espèces envahissantes ;
- **demander** au Secrétariat d'élaborer une stratégie et un programme de marketing social privilégiant l'intégration politique et l'inspiration écologique pour les plus jeunes, afin d'améliorer le niveau de compréhension des valeurs de la biodiversité et de la santé des écosystèmes et des menaces auxquelles ils sont confrontés, y compris les espèces envahissantes et le changement climatique, et ainsi augmenter le soutien public et politique à la lutte contre ces menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance et l'environnement ; et
- **s'engager et engager** tous les Membres à appuyer ce programme dans leurs juridictions respectives.